



## Délibérations de la séance ordinaire Du 02 juillet 2013 à 18h15

Présents : MM.

Nombre de conseillers	BUGADA, CASSARD, LECOMTE	Neuvy/Barangeon
En exercice : 13	DELAS, HUARD, LEGER, BISSON	Vignoux/Barangeon
Présents : 11	JOUANNET, MARTEAU	Vouzeron
Votants : 12	PINGUET	Nançay
	GODARD	Saint Laurent

Mme BLANC donne pouvoir à M. GODARD

### ADMINISTRATIF

#### N°3913 - Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 – Recomposition du conseil communautaire lors du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la mise en œuvre de la loi RCT, chaque conseil municipal doit délibérer pour fixer le nombre de sièges et leurs répartitions par commune. La loi précise que pour la communauté de communes des Villages de la Forêt le nombre minimum de siège est fixé à 22. Ce seuil sera appliqué si aucun accord amiable entre les communes n'est trouvé.

La loi stipule également que s'il y a accord amiable entre les communes (majorité qualifiée) le nombre de siège peut-être fixé à 25% de sièges supplémentaires au maximum, soit  $22 + 5 = 27$ .

Suite à la réunion de bureau du 16 mai avec les maires de la CCVF, un accord amiable à la majorité qualifiée est envisagé avec un nombre de siège fixé à 25 et la répartition suivante :

Communes	Pop légale au 01/01/13	Nombre délégués titulaire actuel	Répartition définie par le simulateur	Répartition proposée par le bureau à la majorité qualifiée
<b>TOTAL</b>	<b>5 226</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>25</b>
Vignoux/B	2 107	4	9	9
Neuvy/B	1 251	3	5	6
Nançay	882	2	4	4
Vouzeron	550	2	2	3
St-Laurent	436	2	2	3

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par **7 voix pour, 4 contre** (Mrs Delas – Léger – Bisson – Huard) et **1 abstention** (M. Pinguet) d'accepter par un accord amiable la nouvelle recomposition du conseil communautaire qui sera porté de 13 à 25 conseillers pour les nouvelles élections municipales de 2014.

Cette délibération retire l'acte n°3113 télétransmise le 13 juin 2013 concernant la recomposition du conseil communautaire lors du renouvellement des conseils municipaux de 2014



#### N°3213 : Création d'un poste d'Ingénieur Principal

Le Président explique que Madame Brigitte MORCEL a demandé à avancer au grade d'Ingénieur Principal. Il précise qu'au moment des notations, il a validé la feuille de proposition d'avancement de grade pour cette dernière au 1<sup>er</sup> août 2013. A ce titre, il demande au conseil la possibilité de créer ce poste et de supprimer le poste d'Ingénieur qu'elle occupe actuellement.

Le Conseil, accepte à l'unanimité la proposition du Président et l'autorise à signer tous documents afférents à cette demande.



#### N°3313 : Mise en place d'un règlement intérieur à la CCVF

Le Président explique que le projet de règlement intérieur de la Communauté de communes des Villages de la Forêt a été validé par la commission technique paritaire du Centre de gestion qui s'est réunie le 24 juin 2013. Il propose de mettre en place ce règlement intérieur à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Le Conseil, accepte à l'unanimité la proposition du Président et l'autorise à signer tous documents afférents à cette demande.



#### N°3413 : Election des délégués pour le syndicat départemental d'électricité (SDE)

Conformément à l'article L.5211-6 du CGCT, la Communauté de communes étant adhérente au SDE18, doit désigner ses représentants selon les dispositions prévues par les statuts du syndicat soit deux délégués et un suppléant pour les collectivités comptant moins de 5000 habitants.

Le président explique qu'aucune délibération n'a été prise en ce sens depuis l'adhésion en 2011. Il propose donc de régulariser cette situation par la nomination de délégués.

Le conseil communautaire élit à l'unanimité :

- M. GODARD            titulaire délégué
- M. BISSON            titulaire délégué
- M. LEGER             suppléant



#### DM n°001/BG - Rajout sur amortissement

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget général de l'exercice 2013

##### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
21	2158	20		Autres installations matériel et outillage technique	383,00
042	6811			Dotations aux amortissements des immobilisat°	383,00

##### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
040	28158	OPFI		Autres installations matériel et outillage technique	383,00
74	7411			Dotations forfaitaires	383,00

#### **TOURISME**

#### N°3513 : Stagiaire pour la Maison de l'Eau

Le Président explique au Conseil Communautaire qu'une convention de stage a été signée entre la Communauté de Communes et Mme Soleyne DANNANCIER pour la Maison de l'Eau. Il demande la possibilité de lui verser une gratification exceptionnelle de 500 € pour l'exécution des missions qu'elle a effectuées au sein de la Communauté.

Le Conseil, accepte la proposition du Président et l'autorise à verser cette gratification.



#### **ORDURES MENAGERES**

#### N°3613 : Signature de la convention Ecofolio

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541 -10-1 et D.543-207 à D.543-21 2),

Vu l'Arrêté en vigueur portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une nouvelle recette financière,

Exposé

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, Ecofolio a été créé pour assumer cette responsabilité.

Le Code de l'environnement prévoit une éco-contribution pour les papiers graphiques acquittés par les opérateurs responsables de leur mise sur le marché et destinée aux communes, EPCI ou syndicat mixte ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

Ecofolio propose une convention d'adhésion organisant le versement des soutiens financiers (au recyclage, à la valorisation hors recyclage et à l'élimination) sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant.

Le président demande au conseil l'autorisation de signer électroniquement la Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Ecofolio.

Il précise que la CC a déjà signé une convention avec cet organisme en 2008 et qu'il y a lieu de la reconduire tous les 5 ans.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la proposition du Président et l'autorise à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants.



## DIVERS

### N°3713 : Médaille d'honneur du travail

Le Président explique que Monsieur Patrick JOUSSELIN travaille pour la CCVF depuis sa création et qu'avant son transfert à la Communauté de communes, il était employé par le SIVOM SOLOGNE SUD. Il précise que ce dernier vient de recevoir la médaille d'honneur du travail en argent qui récompense 20 années de services.

Le Conseil, décide de verser une gratification exceptionnelle de 170 € à M. JOUSSELIN pour la reconnaissance de son travail pendant 20 ans.



### N°3813 : Mapa –Réhabilitation de la Maison de l'eau

Le Président explique au conseil que 4 architectes ont fait parvenir une offre complète concernant la maîtrise d'œuvre architecture et scénographie pour la réhabilitation de la Maison de l'eau.

En fonction des critères définis dans le règlement de consultation, il précise que celui ayant obtenu la meilleure note est la SARL AGAURA pour un montant TTC de 69 966 €. Il propose de valider ce choix.

Le conseil, à l'unanimité, décide de valider le choix de la SARL AGAURA.

*Séance levée à 20h45*